Les Feuilles de Chou de l'ADEIC Languedoc-Roussillon

N°3 – Janvier 2013

L'année des consommateurs démarre fort

Toute l'équipe de l'ADEIC Languedoc-Roussillon souhaite une excellente année 2013 aux lecteurs de ses Feuilles de Chou. En débutant en octobre par le numéro zéro, nous ne pensions pas avoir de quoi remplir une feuille de chou tous les mois, mais l'actualité est dense. Les numéros se succèdent et les feuilles s'épaississent.

Les sujets d'actualité sont nombreux. Vous trouverez dans ce numéro des réflexions, des mises en garde, des projets éducatifs et des informations institutionnelles. Décidément, il y a de la matière pour l'ADEIC. Continuez à croquer la feuille, faites la circuler autour de vous. N'hésitez pas à adhérer ou à faire adhérer à l'ADEIC

Sommaire

Edito

1. S'équiper pour produire des énergies renouvelables
2. La Loi NOME et les nouveaux compteurs EDF
3. Les repas des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle
4. Renouvellement du Conseil National de l'Alimentation
5. Quelques info de l'ADEIC

Photo R.Vivès (ADEIC)

S'équiper pour produire des énergies renouvelables

L'ADEIC Languedoc-Roussillon a écrit à deux députés du Gard et de l'Hérault pour signaler les nombreux litiges concernant l'achat et l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables et proposer une meilleure surveillance des conditions de crédits associés à ces équipements.

Depuis quelques années les consommateurs sont invités par des annonces publicitaires à s'équiper en vue de la production d'énergies renouvelables. L'invitation est louable et d'actualité, mais la décision d'achat comporte beaucoup de risques. Citons en particulier : le coût, la durée des crédits et de l'amortissement (en moyenne 15 ans), le rachat éventuel de l'énergie par EDF auxquels

on peut ajouter les arguments parfois mensongers des démarcheurs et la fiabilité des entreprises qui se chargeront de la pose. Beaucoup d'entre elles sont éphémères.

Mais les différents les plus fréquents que nous avons à traiter proviennent des Société de Crédits. Ce qu'ignorent un grand nombre de consommateurs, c'est que le démarcheur, une fois le contrat conclu, aide à rédiger une demande de crédit **sur quinze ans**, la première échéance arrivant au bout de deux ans après la signature du contrat. L**'entreprise envoie immédiatement le résultat de sa vente à une Société de crédit qui lui verse la totalité de l'argent de la transaction. Le consommateur n'a alors plus à faire avec son vendeur mais dépend de la Société de Crédit.**

Les entreprises dignes de confiance, traitent avec des grandes marques de matériel. Aussi avant de conclure un contrat d'installation, il faut se renseigner sur la fiabilité de l'industriel, regarder sur internet ses références.

Notre interrogation est la suivante : *comment les Sociétés de Crédits peuvent-elles donner les pleins pouvoirs de faire signer des contrats de sommes importantes pour des durées de remboursement à long terme à des entreprises mercantiles qui après dépôt de bilan disparaissent sans même avoir terminé les travaux chez le consommateur ou mieux encore sans lui avoir fourni la totalité du matériel de montage ?*

Les litiges sont nombreux. La société de crédit veut récupérer l'argent versé, la victime refuse d'honorer le paiement de mensualités pour un travail non fini. Commence alors l'acharnement des officines de récupération d'impayés, par des moyens où des dires à la limite de la légalité juridique.

Nous souhaitons la modification des règles de souscription de crédit, la reconnaissance de la responsabilité du fournisseur du matériel et celle des entreprises de crédits qui ne font que « vendre » de l'argent au détriment du citoyen/consommateur.

Nous publierons les réponses des députés dans une prochaine lettre. En attendant, vos témoignages peuvent être très utiles pour faire avancer le dossier. N'hésitez pas à nous en faire part.

La Loi NOME et les nouveaux compteurs EDF

Après FRANCE TÉLÉCOM, La Poste, la SNCF,... voici le tour d'EDF.

La Loi Nome est la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, qui est passée à l'Assemblée nationale et au Sénat sans tambour ni trompette. Le principe en est simple : constatant que la concurrence ne fonctionne pas (plus de 96 % des consommateurs restent fidèles à l'opérateur historique, EDF), le Gouvernement a décidé de la créer.

Depuis le 1er Janvier 2011, EDF a l'obligation de revendre à prix coutant (c'est çà dire au prix de sortie du transformateur) à ses concurrents (POWEO, DIRECT ENERGIE, GDF SUEZ) jusqu'à 25 % de sa production d'électricité.
Elle doit donc sacrifier 25% de ses bénéfices bien utiles pour ses investissements.

EDF va trouver de l'argent en faisant payer LINKY au consommateur

LINKY est le nouveau compteur électrique « intelligent » qui permet à EDF de mieux

gérer ses réseaux électriques et, accessoirement, qui permet au consommateur de suivre sa consommation en temps réel.

Photo DL (ADEIC)

L'an dernier, le gouvernement a décidé sa généralisation à compter du 1er janvier 2013. A l'époque, l'ADEIC et d'autres organisations de consommateurs avaient protesté. EDF avait promis que son déploiement serait gratuit pour le consommateur, mais il n'en est rien : la rumeur circule que l'installation de chaque compteur serait facturé de 80€ à 300€ (selon les sources) à l'abonné. De toute façon, le coût de son utilisation sera répercuté dans les factures. Et de plus, il semblerait que ses données ne soient pas fiables (lemonde.fr du 30 septembre 2011).

Comment résister ?

Vous ne pouvez pas refuser à EDF d'accéder à votre compteur et de le changer. Par contre, vous n'êtes pas obligé de demander son changement ni de souscrire à un nouvel abonnement donnant accès à votre consommation par internet. Autrement dit, NE SIGNEZ RIEN. EDF ne pourra vous obligez à payer le nouveau compteur ou à payer un service que vous n'utiliserez pas.

Les repas des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle

Le gouvernement a décidé d'élargir l'accès à l'école aux enfants de moins de trois ans.
Sans vouloir piétiner le terrain des pédagogues, on peut se demander quelles seront les conséquences de cette décision sur la qualité des repas servis aux tout petits. Sans aucun doute, cette mesure nécessitera le recrutement de personnels supplémentaires bien formés à l'alimentation des jeunes enfants.
D'un côté, les spécialistes en nutrition sont alarmistes. Ils rappellent que l'alimentation des enfants jusqu'à l'âge de trois ans doit rester spécifique. Devra-t-on aller jusqu'à des repas spéciaux pour les élèves de moins de trois ans ?
Mais la bonne nouvelle est que l'accueil de très jeunes enfants à l'école, peut fournir des occasions d'impliquer davantage et plus tôt les mamans dans des pratiques alimentaires plus respectueuses des équilibres nutritionnels et de la protection de l'environnement.
Qu'en pensez-vous ?

Photo DL (ADEIC)

Renouvellement du Conseil National de l'Alimentation – CNA

La nouvelle mandature 2012/2015 du Conseil National de l'Alimentation a été mise en place par monsieur Bertrand Le Foll, ministre de l'Agriculture et monsieur Guillaume Garot ministre délégué à l'Agroalimentaire le 12 décembre au Ministère de l'Agriculture. Le décret de nomination est paru au JO du 1er Janvier 2013.

Le collège consommateurs* comporte 9 membres sur les 47 qui composent le CNA :

- Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur ADEIC : Jean-Marie CHOULEUR – suppléante Dominique LASSARRE
- Association Force Ouvrière Consommateurs AFOC : Florence DURBECQ
- Association Léo Lagrange pour la Défense des consommateurs – ALLDC : Gérard SCHREPFER
- Conseil National des Associations Familiales Laïques CNAFAL : Patrick CHARRON
- Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques CNAFC : Hubert VERMEERSCH
- Consommation, logement et cadre de vie CLCV : Charles PERNIN
- Fédération Nationale Familles Rurales – FNFR : Michel PILLON
- Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés de la Confédération Général du Travail – INDECOSA-CGT : Bernard VERNE
- Union Fédérales des Consommateurs – UFC-QUE CHOISIR : Jean-Yves HERVEZ.

Les grandes lignes de travail tracées par Guillaume Garot, ministre de l'Agroalimentaire conviennent parfaitement aux objectifs de l'ADEIC : la défense des consommateurs, mais aussi la nécessité d'éduquer les jeunes consommateurs et leurs parents, retrouver les liens familiaux au travers des repas pris ensemble.

*A noter que 5 des associations membres du CNA font parties de CONSOFRANCE – ADEIC – AFOC – ALLDC- CNAFAL – INDECOSA-CGT

http://cna-alimentation.fr/

Quelques infos ADEIC

Une date à retenir

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADEIC 30
vendredi 15 mars 2013 à 9h30
Au Lycée technique hôtelier Marie Curie.
Route de Florac. Saint Jean du Gard

Comme il est de tradition l'AG sera suivie d'un repas au restaurant pédagogique du Lycée

DU ROSEAU AU LAUPIO

Chronique du tournage du DVD 2013

Jeudi sous un beau soleil, deuxième visite filmée de la classe de Marc au centre de découverte du Scamandre (30) – Des élèves très attentifs.

Le matin, découverte de l'étang et de la flore. L'après-midi, taille de 600 sagnes pour la cabane en construction.
Une entreprise procédait à la réfection de la couverture du toit abritant les bureaux et la boutique de vente... Frédéric et les enfants ont posé des questions aux couvreurs.

Nouveau projet dans le projet : Nous souhaitons que notre conseiller pour l'audio description, Florian Auguste, puisse venir visiter la Réserve du Scamandre avec une classe d'élèves non-voyants et amblyopes, avec l'aide des élèves de Vauvert.

Prochaine visite et tournage en mars, pour voir la repousse des sagnes, visiter l'étang aux anguilles et déguster quelques anguilles grillées.

Vincent Peillon a apprécié les CD de l'ADEIC sur le développement durable et la protection de l'environnement.
Gardons la mer vivante 2012
Un gouter avec moins d'emballages 2011

Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le - 8 JAN. 2013

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie bien vivement de m'avoir fait parvenir deux CD rom que l'ADEIC 30 et le Conseil général du Gard ont réalisés avec les enfants de la classe de CM2 de l'école Pic d'Etienne à Vauvert.

Attentif à vos commentaires, je veux vous féliciter pour cette initiative destinée à sensibiliser les jeunes enfants aux questions d'environnement et de développement durable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Vincent PEILLON

Monsieur Jean-Marie CHOULEUR
Secrétaire général
Association de défense, d'éducation
et d'information du consommateur
123, chemin de la Garrigue
30500 SAINT JULIEN DE CASSAGNAS

110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

PAN SUR LE CHOU !

DL ADEIC

A trop vouloir bien faire, j'ai copié sur internet des caricatures sans l'autorisation des auteurs pour le N°2 du mois de décembre. J'ai donc manqué à toutes les règles déontologiques et juridiques et je prie les auteurs de ces caricatures de m'en excuser. J'assume cette erreur, mais j'espère que notre petite diffusion ne parviendra pas jusqu'à eux. Désormais, je n'utiliserai que des illustrations libres de droits pour que l'ADEIC ne se fasse pas épingler. DL

Toutes vos suggestions seront les bienvenues pour améliorer les feuilles de chou

Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur Languedoc-Roussillon

123, chemin de la garrigue – 30500 Saint Julien de Cassagnas – tel 04 66 61 75 90

adeicgard@club-internet.fr